



Nancy le 26 octobre 2017,

CR du CTL du 20 octobre 2017

APOCALYPSE NOW ??? APOCALYPSE NO !!!

Alors que les règles de gestion et de mutations n'étaient pas à l'ordre du jour Solidaires Finances publiques, bien que solitaire, met les pieds dans le plat. Cette séance prévisible a commencé à 9h pour se terminer à 13 h45 .

Après la lecture de deux liminaires dont une sur les nouveautés imposées par M. Parent sur les règles de mutations, Le président estime que Solidaires Finances Publiques a une vision apocalyptique de la future DGFIP.

Comment a DGFIP pourra-t-elle le supporter ?

La réponse se nomme « CAP 22 », ce Comité mis en place le 26 septembre par le Premier Ministre et qui aura pour mission de s'interroger sur : « l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ». La porte aux privatisations et aux abandons de missions est donc belle et bien ouverte. Et ce n'est plus une élucubration d'un syndicaliste en manque d'arguments, c'est une orientation claire.

D'ailleurs la communication de Bruno Parent souligne que « les efforts en matière de suppressions d'emplois » ont « vocation à se renforcer dans les années suivantes »

Vos élus n ont rien lâché sur ce sujet et ce n'est pas diaboliser la direction quand on défend les agents surtout si on se souvient que lors de son arrivée dans le 54, M. Saillard était contre les RAN, on comprend mieux pourquoi aujourd'hui. Nous avons aussi dénoncé qu'avec une quarantaine d'emplois vacants qui seraient pourvus dans le 54, les règles de gestion et de mutations en local seraient beaucoup plus souples.

Alors qui annonce l'apocalypse M. Saillard???

Bilan. Sécurité et Santé Début des débats 10h 30

Aujourd'hui, nous sommes à peu près à 915 agents dans le département, ce qui conditionne chaque année la diminution du budget CHSCT .

Face à l'explosion des fiches de signalements (45), nous avons exposé que les agents se limitaient pour déposer une fiche de signalement .

Réponse de l'administration « personne n'est empêché de les faire !!! »

Les agents en accueil, physique, téléphonique sont la cible privilégiée des incivilités de toute nature

Vos élus ont dénoncé la politique à tout-va de l'administration internet, de la fermeture progressive des services de proximité. Et de la réduction drastique des horaires d'ouvertures, suite logique des



suppressions de postes.

Pour la direction, c'est un sujet purement sociétal, un problème d'éducation sur lequel nous n'aurions aucune prise. Ben... voyons !! On attend les études statistiques qui viendraient prouver cette brillante analyse !

En ce qui concerne les jours de congés maladie de courte durée, dans le département ce nombre est de 788. A la lecture de ce chiffre, soit moins d'un jour par agent, le rétablissement du jour de carence apparaît en effet comme une priorité absolue afin d'endiguer l'absentéisme gargantuesque au sein de notre administration !

A la vue du baromètre social et du tableau de bord de veille sociale très allégé de 90 % qui ne comporte plus que 5 lignes cette année. Vos élus ont souligné une situation clairement préoccupante puisque nous constatons une augmentation forte du stress avec une charge de travail importante, mais aussi des interrogations majeures sur le sens même de l'exercice des missions.

Rapport d'activité 2016 du CHSCT.

Quant aux épandages en 2016 des agriculteurs sur les différents sites du département, ces manifestations sont passées aux oubliettes de l'histoire Comme dirait M. Sauvage personne n'est empêché de faire une fiche de signalement ou de remplir le cahier CHSCT surtout lorsque les agents sont enfumés et en-lisiés.

Vos élus dénoncent que les avis circonstanciés des décisions du chsct ne soient pas repris dans le rapport d'activité présenté ce jour.

Vos élus profitant de cette instance ont demandé le calendrier pour la mise à jour du DUERP 2017-2018. (Document Unique Évaluation des Risques Professionnels)

L'essentiel à retenir

- la participation des agents: octobre à fin 2017
- l'enquête auprès des agent-es
- réunions des groupes de travail pour réaliser les DUERP et les PAP janvier à février 2018

Avis du CHSCT sur le PAP (Plan Annuel de Prévention) 1^{er} semestre 2018

Nous avons souligné le rôle primordial des chefs de services pour écouter les agents. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Vos élus demandent une réelle prise en compte du ressenti et de la parole des agents dans chaque service.

Réorganisation du Pôle de gestion des Consignations.

C'est un nouveau processus de concentration et d'industrialisation des missions qui est mis en place avec la création de seulement 2 Pôles nationaux (Nantes et Lyon). Pour le 54 la liquidation est programmée pour septembre 2018 avec transfert d'emplois (4 agents plus le chef de service) au PGC de Lyon... Les collègues concernés seront intégrés dans d'autres services de la direction.

Allez comprendre pourquoi DDFIP54 n'a pas été retenue puisque non seulement Nancy répondait à tous les critères édictés par la DG, mais les collègues du PIC 54 avaient la spécificité unique de maîtriser le droit local Alsace-Moselle. Comprenez qui peut... La DG ne justifie pas ses choix !

Réorganisation de la gestion des recettes non fiscales (RNF)

Après avoir annoncé il y a quelques semaines que ce service allait perdre 3 ou 4 agents, (bonjour le stress pour ceux-ci!) la Direction fait machine arrière. La réforme présentée devrait se faire à effectifs constants... pour l'instant.

Le principe de territorialité est abandonné. Le service RNF 54 recouvrera désormais les titres du ministère de la justice et du rectorat quel que soit le lieu de résidence du redevable.

De plus, le recouvrement des taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive, de la taxe sur les véhicules polluants, des indus de solde militaire, des redevances domaniales et des créances émises par les ordonnateurs principaux (services ministériels) sera effectué par des services RNF

SYNDROME D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL
OU **BURNOUT** ...



spécialisés.

Les services RNF poursuivent le recouvrement du stock de titres déjà pris en charge.

Aucune mesure chiffrée ne vient mesurer l'impact réel de ces réorganisations.

Ne soyons pas dupe, toutes ces « Réorganisations » n'ont qu'un seul objectif :

Supprimer des emplois !!!! .

Questions diverses

Cité administrative.

Nancy Municipale Service recouvrement Une seule ligne pour quatre agents. Vos élus savent que le docteur Fort a visité ce service, nous attendons son rapport il semblerait que les agents non seulement aient des problèmes pour accueillir les contribuables mais aussi des soucis de surface. Gaston y a téléphoné qui son ???

aménagement de l'entrée de la cité administrative.

Alors que nous l'avions dénoncé au dernier CHSCT, l'interdiction faite aux usagers handicapés nous pose problème. Il semblerait que nos grands penseurs surtout ceux de la préfecture aient oublié le décret 2017-431 du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017 qui instituent « le registre public d'accessibilité »

C'est un nouveau registre pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public. Prévu par le code de la construction et de l'habitation, un décret du 28 mars 2017 et un arrêté du 19 avril sont venus préciser son contenu.

L'objet de ce registre est d'informer le public sur les moyens mis en œuvre pour faciliter l'accès au bâtiment et aux prestations fournies par l'exploitant.

Le contenu de ce document sera différent selon que le bâtiment est déjà accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ou en cours de mise aux normes.

Ce document doit notamment comprendre l'attestation d'accessibilité prévue à l'article R. 111-19-33 et pour les établissements recevant du public de 1^{re} à 4^e catégorie une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Le registre est consultable sur place au principal point d'accueil du bâtiment éventuellement sous forme dématérialisée. A titre alternatif, il est mis en ligne sur un site internet.

Votre équipe de Solidaires Finances mettra ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CHSCT afin que ce document soit réalisé et mis à la disposition du public. Cela pourra également être l'occasion de vérifier que les conditions d'accessibilité sont respectées.

Date de mise en place : à partir du 30 septembre 2017. Comme dirait le Préfet « pas si viiiiiite ».

Vos élus ont demandé quelles sont les règles de gestion pour les postes transférés du sie longwy sur le Sie de Briey

Ne vous inquiétez pas la direction veille!!! et les agents qu'est ce qu'ils en pensent ??

Délivrance d'avis d'imposition : deux visites valent mieux qu'une !

Vos élus ont demandé l'état d'avancement de l'espace de Dialogue de la Bcr « pas si viiite !!!

Vos élus ont dénoncé encore les difficultés pour l'efficiace de fidji enregistrement ; »pas si viite !!!

lettres chèques dégrèvement : Vos élus ont informé l'administration qui ne voulait pas s'étaler sur le sujet. Récemment tous les sip recouvrement ont reçu par enchantement des milliers de lettres chèques concernant un remboursement d'une infime partie de la taxe foncière 2016 pour les agriculteurs. A leur tour les agents diront « pas si viite !!! »

A part cela, à la dgfip on gère en amont les tâches supplémentaires qui tombent sur la tête des agents.

Rue des ponts. On n'a pas encore retrouvé le septième étage. Par contre on a peut être retrouvé un

occupant pour le logement de fonction du 11ème .

Vos élus ont demandé à titre d'information la situation budgétaire de la dotation globale de fonctionnement de la direction. « pas de problème, on paiera les factures l'année prochaine » si tout va bien !!! Madame la Marquise.

Vos élus Solidaires Finances Publiques se sont étonnés d'une mise en œuvre précipitée d'une caisse unique dans certains sites du 54 avec la mise en œuvre d'une ligne guichet pour le sie qui renverrait l'usager à la caisse trésorerie pour paiement et établissement d'une quittance; et retour au sie .Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!!

L'application de cette mise en œuvre sera effectuée au 1^{er} février 2018

Afin de faciliter une nouvelle fois la vie des usagers, une note nationale (Janvier 2017) prévoit désormais l'impossibilité de régler en numéraire les produits locaux dans une trésorerie non gestionnaire. Toutefois, les paiements en numéraire dans la limite des 300 euros,,et par chèques bancaires des impôts et des amendes restent possible.

Jusqu'à quand ?

La direction suite à une affiche d'information des usagers subtilement rédigée a demandé l'établissement d'une autre affiche à la DG.

Vos élus ont questionné le Président sur l'existence d'un Service d'Assistance au Réseau. Que nenni ! Mais par contre des services de la Direction selon leur compétence assistent spontanément les services en difficulté dans tous les domaines.

Ponts Naturels 2018.

Devant le florilège possible des ponts naturels en 2018, lundi 30 avril, lundi 7 mai, vendredi 12 mai, vendredi 2 novembre, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre la direction mène une enquête auprès des agents. Vous avez jusqu'au 10 novembre pour donner votre avis concernant le choix des Ponts Naturels 2018, limités à deux dates.

(Fin des débats : 13h45)

⚠ *Dernière info : Vos élus viennent d'apprendre par les services de secours que trois usagers ont été victimes dernièrement de chute à l'accueil de la Cité Administrative, dont le dernier incident date de ce jour jeudi 26 octobre.*

« La rétention de l'information est une sorte de constipation du savoir » T Renaudot

